

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ETAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

25 – 11 Avril 2017

CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE POUR ENEDIS, ROUTE DE L'AVENIR (RD118), BORDE ROUGE – PUBLICATION DE L'ACTE

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu la convention établie par E.R.D.F., signée le 6 novembre 2014, pour le passage d'une ligne électrique souterraine, en servitude sur la propriété de la Ville de MOISSAC,

Vu le courrier de l'étude Notariale, 78 route d'Espagne à Toulouse, en date du 28 juin 2016,

Vu la nécessité de régulariser cette situation au bureau des hypothèques,

Entendu l'exposé du rapporteur,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411_25-DE
Regu le 14/04/2017

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE la convention établie par la société et Electricité Réseau Distribution France et signée le 6 novembre 2014, pour la servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée CO n° 685, appartenant à la Ville de MOISSAC,

DIT que les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitudes.

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :